

Image not found or type unknown



propriétaire d'un fossé et busage

Par **adesse**, le **14/11/2011** à **13:42**

j'ai signé un compromis de vente pour une maison + terrain. ds ce terrain traverse un fossé que je désire buser. il n'y a rien marquer sur le dit propriétaire de celui ci sur l'acte de propriété. est ce moi puisque futur propriétaire du terrain ou un autre organisme type DDE? dois je alors ds le 2nd cas demander l'autorisation de le buser?
cordialement